

Mairie de Barjac (Gard)
30430



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021 – 18h00

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme BOFILL – M. GILLES – Mme FERRAT – M. IPSILANTI – M. RAYBAUD – Mme QUET – Mme GORRIZ – Mme BRUGNON – M. EL ATTAR – Mme ESNEE – M. FURESTIER – Mme CLAVAGUERA – M. LAZARD

Absents : M. VINOLO

Procurations : M. FILIPEK à Mme GUYONNAUD – Mme LE HE à M. LAZARD

Après rappel de son contenu, le précédent compte-rendu du Conseil municipal du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Finances – Approbation des comptes administratifs 2020 : Les comptes administratifs correspondent aux résultats de l'année écoulée, et aux réalisations budgétaires sur la base du budget primitif adopté en début d'année.

M. le Maire ne pouvant assister au vote en vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, M. GILLES, en tant qu'adjoint aux finances, préside la séance pour le vote de ces comptes administratifs.

		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	1 674 037,98 €	2 256 894,51 €
	INVESTISSEMENT	755 695,22 €	1 097 002,70 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	155 752,60 €	159 947,80 €
	INVESTISSEMENT	49 778,49 €	87 971,28 €
BUDGET CINEMA	FONCTIONNEMENT	55 007,30 €	45 514,12 €
	INVESTISSEMENT	7 083,99 €	7 123,58 €
BUDGET ZA	FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
TOTAL TOUS BUDGETS ET TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 697 355,58 €	3 654 453,99 €
TOTAL TOUT BUDGET FONCTIONNEMENT		1 884 797,88 €	2 462 356,43 €
TOTAL TOUT BUDGET INVESTISSEMENT		812 557,70 €	1 192 097,56 €

Cyril GILLES, adjoint aux finances, présente le compte administratif du budget principal. Les dépenses de fonctionnement s'élevaient l'année dernière à 1 661 824 euros. Cette année, elles s'élèvent à 1 674 038 euros. Les charges à caractère général s'élèvent à 479 706 euros. Elles sont stables, malgré une augmentation des dépenses d'énergie et d'électricité. Les dépenses d'alimentation liées à la cuisine centrale ont, quant à elles, diminuées du fait de la crise sanitaire. Les charges de personnel s'élèvent à 910 613 euros, avec 43 429 euros de remboursement de rémunérations lié en partie à l'assurance statutaire contractée par la Commune. Les subventions versées aux associations s'élèvent à 35 885 euros, tout en notant que l'année passée 75 000 euros

environ avaient été versés. La crise sanitaire a également eu un impact sur ces dépenses du fait de la baisse de l'activité associative.

Les recettes de fonctionnement sont restées plutôt stables malgré la crise, en dépit d'une légère baisse. Le montant réel des recettes s'élève à 2 256 895 euros. La baisse est liée aux redevances du centre aéré et des services périscolaires (garderies et cantines) et aux droits de place (Brocante, marchés, foires ...), qui du fait des événements annulés et de la fermeture des écoles ont été significativement réduits. Les impôts et taxes ont été moins impactés, de même que les dotations et participations de l'Etat.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 755 695 euros, et les restes à réaliser s'élèvent pour 2020 à 2 740 658 euros en raison du nombre important de chantiers et de projets de travaux en cours. Le budget est excédentaire en investissement en raison d'importantes subventions de travaux de l'année n-1 qui ont été encaissées sur l'année n.

Les opérations à retenir :

- L'opération 120 de travaux forestiers s'élève à 23 072 euros.
- L'opération 90 de travaux de voirie s'élève à 212 718 euros. Y sont notamment compris les travaux de goudronnage, de refaçon de chemins ruraux.
- L'opération 909 concernant les équipements sportifs s'élève à 187 478 euros. Elle comprend la finalisation des paiements du chantier du Padel, et l'achat d'équipements pour le stade.
- Le montant d'acquisition de terrains, principalement Le Cornier, s'élève à 189 221 euros.
- La section d'investissement comprend également le remboursement du capital des prêts (chapitre 16). Cette année, le montant est de 28 302 euros. La commune a donc un endettement mineur, préférant le financement en fonds propres des projets.

Les recettes d'investissement, constituées notamment par le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et des subventions s'élèvent pour 2020 à 1 097 003 euros. Les restes à réaliser s'élèvent quant à eux à 617 964 euros. Ils correspondent aux subventions notifiées mais non encore versées. Une part de l'excédent de fonctionnement viendra financer, après le vote du compte administratif, le déficit de la section d'investissement.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020						
BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 674 037,98 €	2 256 894,51 €	755 695,22 €	1 097 002,70 €		
Résultat de l'exercice		582 856,53 €		341 307,48 €		924 164,01 €
Report de l'année N-1		2 820 083,22 €	623 215,91 €			2 196 867,31 €
Résultat de clôture		3 402 939,75 €		-281 908,43 €		3 121 031,32 €
Résultat de clôture au 31/12/2020 :		3 121 031,32 €				
Les RAR 2020 s'élèvent à 2 740 658,14 euros en dépense et 617 963,95 euros en recette.						
CONSTATANT que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 281 908,43 euros et un excédent de fonctionnement de 3 402 939,75 euros.						
DECIDE d'affecter :						
- 3 121 031,32 euros au 002 résultat de fonctionnement reporté et						
- 281 908,43 euros à l'apurement du déficit au compte 1068 en investissement.						

Robin FURESTIER, conseiller municipal délégué à l'assainissement, présente ensuite le compte administratif du budget annexe du service assainissement. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 184 329 euros, auxquelles doivent être retranchés les 28 576,27 euros correspondant au déficit de 2019, soit 155 753 euros. Ce budget n'est pas encore à l'équilibre en raison de l'apurement de cet ancien déficit.

Les recettes de fonctionnement atteignent le montant de 159 948 euros. La hausse est significative grâce à l'augmentation de la redevance d'assainissement collectif. Celle-ci est de 82 927 euros. Il n'y a eu aucune

participation des particuliers aux branchements en 2020, mais il y en aura en 2021. Les autres recettes se composent de subventions provenant de la Commune (46 728 euros), ainsi que de l'agence de l'eau (4 881 euros), bien que cette dernière diminue d'année en année.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 49 779 euros. Les restes à réaliser quant à eux sont de 349 191 euros, correspondant à des travaux sur le réseau (notamment la rue du Bouc), ainsi que la réalisation du schéma directeur.

Les recettes d'investissement sont de 96 724 euros, auxquelles doivent être retranchés les 8 753 euros de résultat de l'année précédente, soit 87 971 euros. Les restes à réaliser s'élèvent à 109 066 euros, correspondant à des subventions en cours.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020						
BUDGET ASSAINISSEMENT						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	155 752,60 €	159 947,80 €	49 778,49 €	87 971,28 €		
Résultat de l'exercice		4 195,20 €		38 192,79 €		42 387,99 €
Report de l'année N-1	-28 576,27 €			8 753,12 €	-19 823,15 €	
Résultat de clôture	-24 381,07 €			46 945,91 €		22 564,84 €
Résultat de clôture au 31/12/2020 :						
		22 564,84 €				
Les RAR 2020 s'élèvent à 349 190,61 euros en dépense et 109 066 euros en recette.						
CONSTATANT que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 24 381,07 euros et 46 945,91 euros d'excédent en investissement,						
DECIDE de :						
- couvrir le besoin de financement de la section de fonctionnement par une subvention d'équilibre du budget général 2021 pour 24 381,07 euros à minima						
- reporter les 46 945,91 euros au 001 résultat d'investissement reporté.						

Olga BOFILL, adjointe à la culture, présente le compte administratif du budget cinéma. Les dépenses de fonctionnements se sont élevées à 59 152 euros, moins 4 144,25 de résultats reportés, soit 55 007 euros. Le budget est en déficit du fait de la crise sanitaire.

Les recettes de fonctionnement sont de 45 514 euros. Cette baisse sera compensée par une subvention d'équilibre de la commune. Les ventes du fait de la fermeture sont en nette baisse. Il y a également des recettes liées à diverses subventions (Commune, Département, CNC...) qui, elles, se maintiennent (22 219 euros).

Les dépenses d'investissement sont de 7 084 euros. Les restes à réaliser s'élèvent à 7 816 euros. Les recettes quant à elles s'élèvent à 11 686,41 euros, avec un report de 4 563 euros, soit pour 2020, 7 124 euros. Il s'agit d'opérations budgétaires relatives aux amortissements des investissements.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020						
BUDGET CINEMA						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	55 007,30 €	45 514,12 €	7 083,99 €	7 123,58 €		
Résultat de l'exercice	-9 493,18 €			39,59 €	-9 453,59 €	
Report de l'année N-1	-4 144,25 €			4 562,83 €		418,58 €
Résultat de clôture	-13 637,43 €			4 602,42 €	-9 035,01 €	

Résultat de clôture au 31/12/2020 :	-9 035,01 €
Les RAR 2020 s'élèvent à 7 816,26 euros en dépense.	
CONSTATANT que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 13 637,43 euros et un excédent d'investissement de 4 602,42 euros,	
DECIDE de :	
- couvrir le besoin de financement de la section de fonctionnement par une subvention d'équilibre du budget général 2020 pour 13 637,43 euros	
- reporter les 4 602,42 Euros au 001 résultat d'investissement reporté.	

Pour finir, M. GILLES, adjoint aux finances, présente le budget de la zone d'activités, qui n'a pas été exécuté cette année en l'absence de vente de parcelle. Un projet de construction d'un local pour les services techniques est en cours, sur la parcelle restante.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020						
BUDGET ZONE D'ACTIVITE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €		
Report de l'année N-1		128.450,40 €		102.647,80 €		
Résultat de clôture		128.450,40 €		102.647,80 €		
Les RAR 2020 s'élèvent à 450 000 euros en dépense.						
CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 102.647,80 Euros et un excédent de fonctionnement de 128.450,40 Euros,						
DECIDE que les résultats de chaque section seront reportés "automatiquement".						

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas le part au vote), le Conseil municipal approuve les quatre comptes administratifs, pour le budget principal ainsi que les budgets annexes assainissement, cinéma et zone d'activité.

Finances – Approbation des comptes de gestion 2020 : Les comptes de gestion constituent le pendant des comptes administratifs, mais sont tenus par le Comptable public, seul habilité à manier les deniers publics. Ces comptes doivent être en tous points conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion pour 2020 pour le budget principal ainsi que les budgets annexes assainissement, cinéma et zone d'activité. Ces budgets n'appellent ni observations ni réserves.

Finances – Taxe d'aménagement : Il convient de réaffirmer les taux de la taxe d'aménagement pour 2022. Monsieur le Maire présente les différentes zones concernées par des taux spéciaux à 20 ou 10%, et le taux de base de 3%. Les taux ne sont donc pas modifiés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient à compter du 1^{er} janvier 2022 le taux de la taxe d'aménagement à 3% en dehors des secteurs à taux différenciés désignés ci-après : « Le Cornier » : 10% - « Montchamps » : 20% - « Chemin Guillermont » : 20% - « Chabriac » : 20% et « Mas des Maigres » : 20%.

Conventions – Avenant de prolongation de la convention de délégation de compétence en matière d'organisation de service de transport scolaire entre la Région Occitanie et la Commune de Barjac : Une convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire a été signée entre la Région Occitanie et la commune de Barjac le 19 septembre 2017. Elle désigne Barjac comme autorité

organisatrice de second rang du service public de transport scolaire. Cette convention arrivant à échéance le 31 août 2021, il convient de signer un avenant de prolongation de la convention afin qu'elle puisse se prolonger au 31 août 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

Subventions – Délibération concernant l'autorisation à M. le Maire de solliciter le soutien du Département du Gard dans le cadre de travaux de sécurisation de la voirie – entrée sud de Barjac RD979 : Ce dossier consiste à la mise en place d'un T à l'entrée sud de Barjac afin de sécuriser l'accès à l'entrée Sud de la ZA de Barjac. Ces travaux ont été chiffrés à 550.000 euros HT.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Gard une subvention pour les travaux de sécurisation de l'entrée SUD de Barjac / RD979.

Questions diverses :

- L'application Illiwap a été mise en place au sein de la Mairie. Elle permet aux citoyens qui la téléchargent de recevoir les messages et les alertes de la Mairie, sur des événements particuliers, ou bien en cas de crise. L'application est gratuite et l'inscription est anonyme.
- Il est décidé de fusionner le marché des créateurs du lundi soir avec le marché bio du mardi soir, à partir de 17 heures, afin de garantir une meilleure visibilité pour les marchands, et de réduire la gestion et la logistique (placier, nettoyage) pour la Commune. La volonté est de prévoir des animations culturelles et des animations de rue pendant ce marché.
- La Gendarmerie s'est vue mandater par la Commune pour réaliser un diagnostic afin d'étudier l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance sur son territoire. Ce diagnostic aurait lieu courant avril-mai. Néanmoins, en raison de la priorité du dossier, ainsi que du nombre très important de communes sollicitant actuellement la Gendarmerie sur ce sujet, cette dernière demande à ce que le Conseil municipal se prononce sur le principe de l'installation de ces caméras et sur la réalisation de ce diagnostic, afin qu'il ne reste pas lettre-morte. Après en avoir débattu, le Conseil se prononce, à la majorité (deux abstentions : M. FURESTIER et Mme BRUGNON), favorable au principe d'installer un système de vidéosurveillance sur le territoire de la Commune, et de solliciter la gendarmerie pour la réalisation d'un diagnostic, sur la base d'un maximum de quatre caméras. Le coût d'achat et d'installation de chaque caméra est estimé entre 5 000 et 10 000 euros H.T.

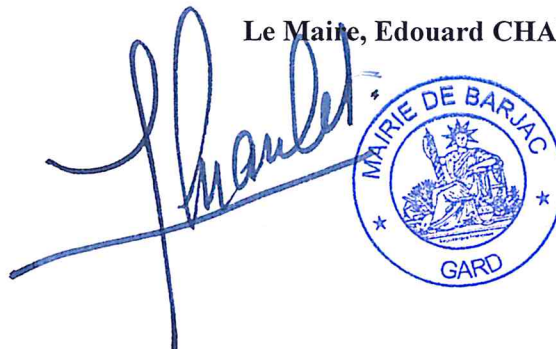
Rendu-compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire sur le fondement de sa délégation de compétence générale :

Monsieur le Maire présente au Conseil les décisions suivantes :

- Les lignes directrices de gestion des ressources humaines seront adoptées par arrêté municipal une fois que le Comité technique du CDG30 aura prononcé son avis en séance du 11 mars prochain.
- Deux procédures de recrutement sont en cours pour le remplacement du personnel absent au service technique pour cause de maladie et le départ de l'agent chargé de l'urbanisme et des élections.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire, Edouard CHAULET



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Edouard Chaulet". The signature is written over a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE DE BARJAC" at the top and "GARD" at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.